

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	17	17 + 2 pouvoirs

Date de convocation
07 Décembre 2016

Date d'affichage
07 Décembre 2016

L'an deux mille seize, le quatorze Décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Jean-Pierre HAQUELLE, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Siva MOUROUGANE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Catherine HAMEREL, Gérard KESTLER, Brigitte MASSON, Colette PERNET, Patrick VANET.

Représentés : Philippe GALLOIS par Dominique DETERM, Dominique STEVENOT par Sylvie LEMERE.

Monsieur Daniel CALLIOT a été nommé secrétaire

Objet : **INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS DU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2016**

N° de délibération : **2016_12_14_01**

Rapporteur : **M. HAQUELLE**

Les marchés publics ci-dessous listés, dont les crédits ont été inscrits au budget général 2016, ont fait l'objet d'une consultation en procédure adaptée, suivi d'une notification d'attribution.
Les marchés suivants ont été attribués au cours du 2^{ème} semestre 2016 :

1) Travaux de voiries du Vieux Fagnières (tranche 1) et parking de l'atelier municipal

4 candidats ont soumissionnés.

Le marché a été attribué à la société Colas pour un montant HT total de 439 500 € HT :

- Atelier municipal : 58 087.55 €
- Voiries : 381 412.45 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Marchés Publics et la nouvelle réglementation en matière de marchés publics (ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, décret n°2016-360 du 25 mars 2016) ;

VU la délibération 2014-03-29-02 donnant délégation au maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 6 décembre 2016 ;

OUÏ l'exposé qui précède,

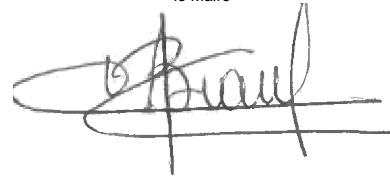
Le Conseil Municipal a pris connaissance des attributions de ces marchés.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX

le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', with a large, sweeping flourish underneath.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 16/12/2016 à 13:14:59
Référence : 2633b25ca63a21bb149a34cea103696691d5f354